

## COMPTE RENDU REUNION DU 06/07/2020

Présents : CLAUDOTTE Corinne, DAVILVA-TAVARES Fabienne, EULRY Denis, GAUDE Patrick, MANGENOT Stéphane, MATHIEU Eric, SAUNIER Emmanuel, SCHMITT Nadine, SCHMITT Patrick, THABOURIN Bernard  
Absents : LEMERCIER Olivier Excusé

### 14 juillet

En raison de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales, le traditionnel pot du 14 juillet n'aura pas lieu cette année.

Une remise de gerbe aura lieu au monument aux morts avec les conseillers municipaux à 11h00.

### Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 11 juillet au matin. Tous les bénévoles seront les bienvenus, rendez-vous devant la mairie à 9h00. Pour la propreté de notre village chaque particulier est prié de balayer le trottoir situé devant ses propriétés, les conseillers municipaux proposent de ramasser les tas de détritus.

### Location et gestion de la salle communale

Mme DASILVA-TAVARES Fabienne est nommée responsable de la salle communale.

Elle sera chargée de faire un inventaire avant et après la location, signer les conventions, la remise des clés et gérer le planning de prêts.

Un inventaire du matériel sera fait avec le maire et le stock de vaisselle sera complété pour 80 personnes.

Une commande de produit d'entretien sera faite.

La salle sera prêtée gracieusement pour les associations (Fiest'Anim, le club des aînés) et pour les enterrements.

Après délibération le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de la salle communale :

Personne du village 50€ Tarif été et 70€ tarif hiver

Personne extérieure au village 80€ Tarif été et 100€ tarif hiver

Location vaisselle 25€

1€/pièce cassée ou perdue.

Un règlement sera établi et signé à chaque location.

Les dates Hiver et Été correspondront avec le calendrier Automne et Printemps

Accepté à l'unanimité

### Question diverses

Sécurisation du chemin rural dit des jardins du gendarme :

De la rubalise ainsi que des panneaux seront installés sur le chemin afin d'assurer la sécurité des usagers.

[Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 08/07/2020](#)

[Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.](#)

Le Maire,  
M. MATHIEU Eric

